

## Séance du Conseil général du 20 juin 2023

### Position du Conseil communal sur les postulats et motions

(art. 32 al. 3 du Règlement du Conseil général)

Type	Motion
Auteur	Groupe Val Terbi Ensemble (VTE – Damien Voisard)
But visé	La motion demande au Conseil communal de mettre en place des mesures d'aides (séances d'informations avec des professionnels, support d'expertises et d'optimisation énergétique, etc.) à la population pour réaliser des transitions énergétiques
Position du Conseil communal	<b>Favorable</b>
Motifs	<p>De manière générale, la Commune encourage les investissements qui visent une utilisation économe et rationnelle de l'énergie.</p> <p>Différents programmes de subventions sont proposés au niveau cantonal afin de promouvoir la production d'énergie renouvelables. Le programme Bâtiments mis en place par la Confédération et les cantons est un pilier essentiel de la politique climatique et énergétique de la Suisse. Pour 2023, les contributions d'encouragement concernent différents domaines tels que l'isolation thermique des bâtiments, le remplacement des chauffages à mazout par des chauffages au bois ou par des pompes à chaleur air/eau ou encore l'installation de capteurs solaires thermiques.</p> <p>Le Conseil communal reconnaît qu'il n'est pas toujours facile, pour les particuliers, de savoir comment planifier et réaliser concrètement une rénovation énergétique, en particulier le remplacement du système de chauffage.</p> <p>Aussi, est-il favorable à informer plus largement sa population sur les possibilités qui lui sont offertes afin de l'accompagner au mieux dans la mise en œuvre de projets.</p> <p>A ce stade, le Conseil communal relève que l'année dernière, selon la statistique communale des permis de construire, ce sont 20 chauffages à mazout qui ont été remplacés par des pompes à chaleur sur le territoire communal (-3,63 %) et que 53 nouvelles installations photovoltaïques ont été mises en service (+41 %).</p>